

Privilégier les lieux non-fumeurs

15/12/2005

Cafés, restaurants, discothèques... Bien souvent dans ces lieux dédiés à la fête, aux loisirs, au bien-être, à la convivialité, les lois concernant la cigarette ne sont guère respectées.

Les non-fumeurs n'ont pas à subir la fumée et encourir tous les risques engendrés par le tabagisme passif.

Certains commerçants et responsables de lieux publics craignent de perdre de la clientèle en privilégiant les espaces non-fumeurs. Ils ont tort car le nombre de non-fumeurs est croissant, et de nombreuses possibilités sont offertes pour l'aménagement des lieux publics.

Si vous êtes incommodé, n'hésitez pas à quitter certains lieux et à fréquenter ceux où l'on a déjà pris conscience du phénomène non-fumeurs. De nombreuses adresses sont désormais disponibles et circulent facilement. Si vous en connaissez, faites les partager autour de vous. C'est une bonne occasion pour découvrir de nouveaux endroits et de nouvelles têtes sans être enfumé !

En privilégiant les lieux non-fumeurs, on évite le tabagisme passif et l'on incite les responsables d'établissements publics à respecter les lois et disposition en vigueur.

Une initiative de l'Union Européenne

